

Dispositif 4C - Des Clés pour des Compétences, des Connaissances, une Carrière : Positionnement de l'agent

Contexte

Les nombreuses mutations que connaissent les établissements de la Fonction publique hospitalière depuis plusieurs années impactent fortement les politiques de ressources humaines et de formation dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social. Dans ce contexte particulièrement mouvant, les compétences et les pratiques attendues des agents de la FPH évoluent fortement. Les agents doivent être en capacité d'adapter facilement et « agilement » leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel. Ainsi, la maîtrise des compétences de base en communication écrite et orale, sur le plan numérique, le travail en équipe, les compétences liées à la maîtrise de l'espace et du temps, l'organisation, etc., restent des préalables indispensables pour envisager une évolution professionnelle dans le secteur, que celle-ci se concrétise par l'accès à la formation continue, l'accès à un concours, l'accès à une qualification ou une certification professionnelle ou encore une reconversion. La maîtrise de ces compétences-clés favorise également au-delà de l'évolution professionnelle, l'épanouissement personnel, l'intégration sociale et à une citoyenneté active.

Objectifs

- **Evaluer** la pertinence de l'action au regard des connaissances et compétences de l'agent et, si besoin, l'orienter vers un accompagnement plus adapté aux besoins identifiés ;
- **Définir** avec l'agent un parcours de formation personnalisé, en fonction de sa maîtrise des compétences-clés, du poste occupé et de son projet professionnel et/ou personnel.
- **Repérer** les freins et leviers à la formation et à l'apprentissage ;
- **Evaluer** les compétences acquises, non acquises, et en cours d'acquisition par rapport aux compétences visées dans chaque module de formation.

Renseignements complémentaires

Financement

Remarque : Mobilisation d'une heure du CPF

Fonds mutualisés ANFH (dans la limite des fonds disponibles)

Dates

Les groupes seront mis en place à la demande et au sein de l'établissement demandeur

Validité du marché

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYZvRkfEwRVrNCY72ppH>

Programme

La démarche de positionnement se déroule en trois temps :

1. Un entretien individuel d'une durée maximum de deux heures :

- présentation du dispositif et des objectifs à l'agent ;
- validation des attentes de formation et du projet de l'agent ;

2. Passation en ligne du test de positionnement avec l'outil DALIA (Dispositif d'apprentissage en ligne et en autonomie) :

3. Entretien individuelle de restitution des résultats :

- validation de l'inventaire des acquis avec l'agent ;
- définition des attentes et besoins de l'agent au regard de son projet ;
- orientation de l'agent vers le parcours correspondant à ses besoins.

Public

Tout agent occupant un métier de 1er niveau de qualification, ayant besoin de développer ses compétences-clés pour un projet : de formation ; d'évolution professionnelle ; de mobilité

Exercice

2024

Code de formation

AFR 2.02

Nature

AFR

Organisé par

AFP2i

Durée

6 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences